

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 juin 2012.

## Personnel.

- Il est décidé de recruter des agents saisonniers :
  - pour le Musée du Cognac : Monsieur Ménard du 15 juin au 20 juillet et Mademoiselle Arnouilh du 21 juillet au 31 août, pour une durée hebdomadaire de 17,50 heures ;
  - pour le Musée et le Salon du Pastel : Mademoiselle Fournier du 7 au 13 juillet pour 21 heures par semaine et du 4 au 26 août pour 40 heures par semaine , Mademoiselle Landrodie du 17 juillet au 3 août pour 21 heures par semaine et Mademoiselle Delage du 3 au 26 août pour 40 heures par semaine ;
  - pour l'Office de Tourisme du pays de Saint-Aulaye : Mademoiselle Técher du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;
  - pour la Piscine : Mademoiselle Piquet du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août pour une durée hebdomadaire de 35 heures.
- Mademoiselle Doublet arrivant en fin de contrat, Monsieur le Maire propose de la stagiairiser sur un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour 35 heures par semaine. Le Conseil accepte à l'unanimité. Le poste sera créé au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

## Travaux de voirie.

Considérant les devis des entreprises suivantes :

- ETR,
- Didier Prunier,
- Eurovia Aquitaine,
- Colas Sud-Ouest,
- SAS Laurière,
- SGREG Sud-Ouest,
- SARL Dupuy et Fils,
- SARL Bouijaud,

et après avis de la commission des marchés qui s'est réunie le 31 mai 2012, le Conseil, à l'unanimité, retient l'entreprise SARL Dupuy et Fils pour un montant de 41 552,63 € HT.

## Opération d'investissement d'éclairage public : renouvellement de foyers à « Chadirat ».

Étant donné que la Commune adhère au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, celui-ci est chargé de renouveler 2 foyers d'éclairage public au lieu-dit « Chadirat ». Cette opération représente un montant de 1 377,94 € TTC, dont 50% de la dépense nette HT sera à la charge de la Commune. Le Conseil accepte à l'unanimité ce projet et donne mandat au S.D.E.24 pour réaliser les travaux.

### **Bibliothèque Municipale**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de compléter le fonds pour les bébés lecteurs et le fond pour les collégiens de la bibliothèque municipale.

Le plan de financement est le suivant :

Montant subventionnable : 800 € TTC

Subvention du Conseil Général : 400 € TTC

A la charge de la Commune : 400 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au Conseil Général une subvention de 400 € dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Fonctionnement.

### **Convention de piégeage**

Considérant la nécessité de procéder au piégeage des pigeons bisets en raison des dégâts causés par une surpopulation et la proposition de Messieurs MAGERE et BRIAND, piégeurs agrémentés, le Conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Messieurs MAGERE et BRIAND, pour le piégeage des pigeons bisets, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 jusqu'au 30 septembre 2012.

Le remboursement aux piégeurs des frais kilométriques est basé sur la somme de 0,35 € du kilomètre.

-----

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 28 juin à 20 heures.